



Union SNUI/SUD Trésor

4 rue des Clercs
57000 METZ
TEL:03.87.55.89.00
06.32.23.97.65



Lundi 3 Janvier 2011

CTPD DU 17 Décembre 2010

Ce CTPD était le premier depuis les événements sociaux de l'automne et surtout le premier de la nouvelle Direction des Finances Publiques de Lorraine et de Moselle.

En guise d'entrée en matière, le Président a refusé de reporter ce CTPD alors que notre département était en alerte orange en raison des conditions climatiques.

Ce refus a eu pour conséquence l'absence de la CGT et de FO, paralysés également par la neige.

Le dialogue social démarre « on ne peut mieux ».

En préambule, l'Union SNUI/Sud Trésor a tenu à rappeler son indignation suite à la décision de notre Directeur Régional des Finances Publiques de faire prélever l'intégralité des jours de grèves d'octobre sur la paye de décembre avec un reliquat s'élevant jusqu'à 4 jours pour certains agents.

Un étalement était pourtant possible ; cela a été fait dans d'autres départements, même de Lorraine.

- Mise en place des règles de vie quotidienne à l'ensemble des services déconcentrés de la DRFIP (ex-Trésorerie) ainsi que la mise en place d'horaires variables sur l'ensemble du département.

Il paraît évident pour l'Union SNUI/Sud Trésor que les horaires variables offerts aux agents sont dictés par les heures d'ouverture au public dans les petites structures. Il y aura donc moins de souplesse, malheureusement, sur le choix des plages variables pour les agents.

Les congés et la faculté de les utiliser librement dans le temps sont un droit. En aucun cas, les pics de charges et les suppressions d'emplois ne doivent remettre en cause ces principes.

Il a été rappelé que le pointage ne se ferait pas depuis l'ordinateur du poste de travail de l'agent.

- Transfert du recouvrement de la contribution foncière des entreprises aux Services des Impôts des Entreprises (SIE).

Alors que les SIE sont déjà plus que surchargés et maintenant débordés par les approximations de la réforme de la Taxe Professionnelle, la direction a acté ce transfert et les nouvelles charges qui en découlent.

Bien évidemment, ce transfert se fait sans le moindre emploi supplémentaire dans les SIE, alors que cette mission induite relevait de l'activité de plus de 3 agents temps plein en 2010, en Moselle.

On laissera les agents des SIE apprécier ce cadeau de fin d'année.

- Mise en place du Centre de Services Partagés et du Service Facturier.

Pour la direction, cette mise en place ne posera aucun problème : ni d'effectifs, ni de formation, ni de locaux, ni de conditions ou de charges de travail, etc...

Bref, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

La direction a estimé que cette mise en place allait « industrialiser » les pratiques et les tâches.

Les agents concernés ne seront pas étonnés que leur ressenti quotidien ne corresponde pas au jugement de la direction. Affaire à suivre.

- Transfert de la mission de centralisation comptable du SIE Central au pôle gestion publique.

L'animation du réseau comptable se fera désormais à la 6ème division. L'Union SNUI/Sud Trésor a rappelé que, dans ce cas, l'ensemble des tâches devait être transféré de façon à ne pas en laisser des morceaux dans les SIE, qui seraient encore réalisés grâce à la conscience professionnelle des collègues.

- Installation de la Trésorerie Amende à la cité administrative.

Les travaux vont débuter courant janvier.

Pour des raisons évidentes de sécurité, dans un bâtiment aussi hétéroclite et ouvert que la cité, on ne doute pas que l'installation d'un service aussi « sensible » n'est pas la meilleure solution. Mais des « raisons » économiques ont dicté cette décision.

- En questions diverses, l'Union a rappelé les difficultés de mise en place d'AGORA Paye. Les agents des Ressources humaines n'ayant que deux bras, des problèmes verront inévitablement le jour. Nous vous conseillons donc de bien regarder vos prochaines fiches de paye et de vous renseigner en cas de doute.